

**Taux de fécondité.**—La répartition de la population selon le sexe et l'âge est un élément important qui sert à déterminer la natalité, la mortalité et la nuptialité. Puisque plus de 95 p. 100 des enfants naissent de femmes âgées de 15 à 50 ans, les différences de la proportion de femmes dans ce groupe d'âge, par rapport à la population en générale, seront la cause de différences dans la natalité d'un pays ou d'une région à l'autre, bien que la fécondité des femmes de chaque âge puisse être la même. Des mesures de la fécondité indépendantes de la répartition de la population selon le sexe et l'âge ont donc été établies. Les plus connues sont les taux de fécondité à des âges déterminés et les taux de reproduction.

De plus amples détails à ce sujet se trouvent aux pp. 162-163 de l'*Annuaire* de 1947 ou dans le rapport *Taux bruts et nets de reproduction, Canada et provinces*, publié par le Bureau fédéral de la statistique, Ottawa.

**Âge des parents.**—La répartition numérique et proportionnelle des naissances vivantes légitimes, selon l'âge des parents, paraît au tableau 13; celle des naissances vivantes illégitimes, selon l'âge de la mère, au tableau 14; et celle des mort-nés, selon l'âge de la mère, au tableau 15. La moyenne d'âge des parents est aussi donnée.

On constatera que la moyenne d'âge des parents est maintenant un peu plus basse qu'en 1930-1932. En plus des taux de fécondité à chaque âge, deux autres facteurs aident à déterminer la moyenne d'âge des parents qui ont des enfants: en premier lieu, l'âge moyen des parents éventuels, soit la population de 15 à 50 ans, et, ensuite, la proportion de premières et deuxièmes naissances par rapport au total. L'âge moyen des hommes de 15 à 50 ans était de 30·9 en 1931 et de 30·7 en 1941; celui des femmes était de 30·4 et en 1931 et en 1941. Les changements sont donc très faibles. Toutes choses égales d'ailleurs, une forte proportion de premières et de deuxièmes naissances abaissera l'âge moyen des parents. En 1930-1932, les premières naissances forment un peu moins du quart de toutes les naissances et les deuxièmes naissances, moins du cinquième. Ainsi, les premières et les deuxièmes naissances forment 43 p. 100 du total. En 1940-1942, les premières naissances représentent plus du tiers de toutes les naissances et les deuxièmes naissances, près du quart. Les premières et les deuxièmes naissances réunies constituent donc 56 p. 100 du total. Ces changements sont très considérables et expliquent la diminution de la moyenne d'âge des parents.

D'autres faits sont révélés aux tableaux 13, 14 et 15. En premier lieu, l'âge moyen des pères d'enfants légitimes dépasse de 4 ans environ celui des mères. En second lieu, l'âge moyen des mères d'enfants illégitimes est inférieur de 5 ans environ à celui des mères d'enfants légitimes; en 1930-1932, la différence était de 6 ans. Le fait que plus des deux tiers des enfants illégitimes naissent de mères âgées de moins de 25 ans explique cette différence. En troisième lieu, l'âge moyen des mères d'enfants mort-nés dépasse celui des mères d'enfants nés vivants. Le tableau 15 indique que la mortinatalité par 1,000 naissances vivantes augmente avec l'âge de la mère: elle est plus de deux fois aussi élevée chez les mères de 40-44 ans que chez celles de 20-24 ans, et plus de trois fois aussi élevée chez les mères de 45-49 ans.